

AVIS DE CONCESSION
Directive 2014/23/UE

Autoroute A61 - AIRE DE PORT LAURAGAIS SUD

Sous-concession de gestion d'un port fluvial privé

Section I : Pouvoir adjudicateur / entité adjudicatrice :

I.1) Nom et adresses : Autoroutes du Sud de la France (ASF), 12 rue Louis-Blériot, CS 30035, 92506 Rueil-Malmaison Cedex, France
Courriel : instal.comm.asf@vinci-autoroutes.com
Code Nuts : FR105
Adresse(s) internet :
Adresse principale : www.vinci-autoroutes.com
Adresse du profil d'acheteur : <https://consultations-asf.omnikles.com/>

I.3) Communication :
L'accès aux documents du marché est restreint. De plus amples informations peuvent être obtenues à l'adresse suivante :
<https://consultations-asf.omnikles.com/>
Adresse à laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues : le ou les point(s) de contact susmentionné(s)
Les candidatures ou, le cas échéant, les offres doivent être envoyées à l'adresse suivante : ASF, Direction de la Clientèle et des Services, Département Installations Commerciales, 74 allée de Beauport, CS 90304, 84278 Vedène Cedex, France
Courriel : instal.comm.asf@vinci-autoroutes.com
Code Nuts : FR826
Adresse(s) internet :
Adresse principale : www.vinci-autoroutes.com
Adresse du profil d'acheteur : <https://consultations-asf.omnikles.com/>

I.4) Type de pouvoir adjudicateur : Société de droit privé

I.5) Activité principale : Concessionnaire autoroutier

Section II : OBJET

II.1) Étendue du marché :

II.1.1. Intitulé : Autoroute A61 - Aire de Port Lauragais Sud – Sous-concession de gestion d'un port fluvial privé.
II.1.2. Code CPV Principal : 98362000
II.1.3. Type de marché : Services
II.1.4. Description succincte : Contrat de sous-concession de services relatif à l'exploitation d'un port fluvial privé sur l'aire de port Lauragais Sud sur l'autoroute A61. La sous-concession portera sur des aménagements du port fluvial et la gestion des activités de capitainerie et de location de bateau.
II.1.5. Valeur totale estimée : Valeur hors TVA : 550 000 euros (€)
II.1.6. Information sur les lots : Sans objet

II.2) Description

II.2.1. Intitulé : Exploitation d'une activité de gestion d'un port fluvial privé sur l'aire de port Lauragais Sud sur l'autoroute A61
II.2.2. Codes CPV Additionnels :
II.2.3. Lieu d'exécution :
Code Nuts : FR623 – Lieu principal d'exécution : Commune de Avignonet-Lauragais
II.2.4. Description des prestations
Contrat de sous-concession de services relatif à l'exploitation d'un port fluvial privé sur l'aire de port Lauragais Sud sur l'autoroute A61. La sous-concession portera sur des aménagements du port fluvial et la gestion des activités de capitainerie et de location de bateau.
II.2.5. Critères d'attribution : La concession est attribuée sur la base des critères énoncés dans les documents du marché.
II.2.6. Valeur totale estimée :
Valeur hors TVA : 550 000 euros (€)
II.2.7. Durée de la concession : début 1er janvier 2018 – fin 31 décembre 2027
II.2.13. Informations sur les fonds de l'union européenne : Le contrat ne s'inscrit pas dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne.

II.2.14. Informations complémentaires :

Les informations relatives à la valeur estimée du lot sont données à titre indicatif et ne constituent en aucun cas un engagement de la part de la société ASF.

Section III : Renseignements d'ordre juridique, économique, financier et technique :

III.1) Conditions de participation :

III.1.1. Habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession :
Liste et description succincte des conditions, indication des informations et documents requis :
– Une lettre de candidature ;
– En cas de groupement, l'engagement du mandataire et l'habilitation du mandataire par ses cotraitants mentionnant les noms, dénomination et adresse de chaque cotraitant ainsi que les noms, prénoms et qualité des personnes habilitées à représenter chaque entreprise ;
– De manière exhaustive, l'ensemble des documents figurant au §4.1 du règlement d'appel à candidatures

III.1.2. Capacité économique et financière :
Critères de sélection tels que mentionnés dans les documents de la consultation. De manière exhaustive, l'ensemble des documents figurant au §4.2 du règlement d'appel à candidatures

III.1.3. Capacité technique et professionnelle :
Critères de sélection tels que mentionnés dans les documents de la consultation. De manière exhaustive, l'ensemble des documents figurant au §4.3 du règlement d'appel à candidatures

Section IV : Procédure

IV.2) Renseignements d'ordre administratif :

IV.2.2. Date limite de remise des candidatures ou de réception des offres : 03/04/2017 à 16 heures, heure locale.
IV.2.4. Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la demande de participation : Français.

Section VI : Renseignements complémentaires

VI.1) Renouvellement

Il ne s'agit pas d'un marché renouvelable.

VI.3) Informations complémentaires

Les candidatures devront être remises selon les conditions et modalités précisées dans le présent avis de concession et dans le règlement d'appel à candidatures disponible :
– soit à l'adresse <https://consultations-asf.omnikles.com/>
– soit sur simple demande par courrier électronique à l'adresse instal.comm.asf@vinci-autoroutes.com

Modalités de présentation des candidatures :

Les dossiers de candidatures seront remis au sein d'une enveloppe extérieure cachetée qui ne devra pas porter le nom de l'entreprise, mais mentionner uniquement :

"Candidature – A61 Aire de Port Lauragais Sud – Gestion d'un port fluvial"
Cette enveloppe extérieure comprendra une enveloppe intérieure cachetée portant le nom, l'adresse et les coordonnées du correspondant au sein de l'entreprise candidate ou du groupement candidat, suivis de la mention :
"Appel à candidature / A n'ouvrir qu'en séance d'ouverture des plis"

VI.4) Procédures de recours :

VI.4.1. Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Cergy-Pontoise, 2-4 boulevard de l'Hautail, B.P. 30322, 95027 Cergy-Pontoise Cedex, France, Tél. : +33 130173400, Fax : +33 130173459, Adresse Internet : <http://cergy-pontoise.tribunal-administratif.fr>

VI.5) Date d'envoi du présent avis : 15/02/2017